

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00385

Numéro SIREN : 479 539 447

Nom ou dénomination : "SODIMAX EXPLOITATION"

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt 3964

Greffes du tribunal de commerce de COMPIEGNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/3964

Déposant :

Nom/dénomination : "SODIMAX EXPLOITATION"

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 479 539 447

N° gestion : 2015 B 00385

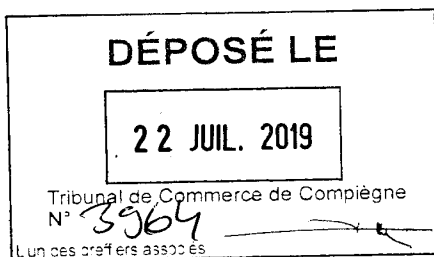




"SODIMAX EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : Centre Commercial du Val d'Halatte - Avenue d'Auvelais
PONT SAINTE MAXENCE (60700)

479 539 447 RCS COMPIEGNE



**COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

COPIE CERTIFIEE CONFORME





[Handwritten signature]

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Ecart d'acquisition	Note 9	2 679 832	3 024 903
Immobilisations incorporelles	Note 10	1 177 163	1 053 035
Immobilisations corporelles	Note 11	43 690 170	33 374 977
Immobilisations financières	Note 12	1 201 175	1 346 704
Titres mis en Equivalence		0	0
Actif immobilisé		48 748 340	38 799 619
Stocks et en-cours	Note 13	8 894 911	8 257 554
Clients et comptes rattachés	Note 14	316 612	1 075 627
Impôts Différés Actif		3 132 836	2 378 247
Autres créances et régularisation	Note 15	6 328 715	10 968 028
Valeurs Mobilières de Placement		0	0
Disponibilités		708 843	1 300 071
Actif circulant		19 381 917	23 979 527
TOTAL ACTIF		68 130 257	62 779 146



BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres		
Capital	40 000	40 000
Primes	0	0
Réserves sociales et consolidées	-897 914	985 795
Ecart de conversion	0	0
Résultat	-1 378 819	-780 680
Capitaux propres groupe	-2 236 733	245 115
Intérêts minoritaires	-312 679	-145 506
Capitaux propres	-2 549 412	99 609
Provisions pour risques et charges <i>Note 16</i>	702 183	581 821
Impôts Différés Passif	0	0
Emprunts obligataires <i>Note 17</i>	0	0
Emprunts et dettes financières <i>Note 17</i>	58 212 676	44 369 396
Fournisseurs	7 455 993	12 447 496
Autres dettes et comptes de régularisation <i>Note 18</i>	4 308 813	5 280 826
Dettes	69 977 482	62 097 718
TOTAL PASSIF	68 130 253	62 779 148



ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	Note 1	87 234 170	83 018 137
Autres produits d'exploitation	Note 2	329 947	1 020 276
Achats consommés		-68 407 408	-64 638 005
Autres charges externes	Note 3	-5 055 651	-6 297 033
Impôts et taxes		-1 892 297	-1 398 906
Charges de personnel	Note 4	-8 256 848	-8 165 306
Dotation aux amortissements et provisions	Note 5	-3 647 420	-3 159 107
Autres charges		-45 022	-89 731
Résultat d'exploitation		259 472	290 325
Résultat sur opérations en commun		11 892	-3 840
Charges et produits financiers	Note 6	-2 054 576	-1 177 225
Résultat courant des entreprises intégrées		-1 783 212	-890 740
Charges et produits exceptionnels	Note 7	244 078	124 402
Impôt sur les résultats	Note 8	343 923	181 647
Résultat Net des entreprises intégrées		-1 195 211	-584 691
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-345 071	-345 071
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-1 540 282	-929 762
Intérêts minoritaires		-161 463	-149 082
RESULTAT NET (part du Groupe)		-1 378 819	-780 680
Résultat par action (en euros)		<344 704,75>	<195 170,00>
Résultat dilué par action (en euros)		<344 704,75>	<195 170,00>

2



[Handwritten signature]

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de SODIMAX EXPLOITATION, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-04, 2002-12, 2004-03, 2004-14 et 2005-10.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2018.

1.2. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

1.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles SODIMAX EXPLOITATION exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles SODIMAX EXPLOITATION exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.4. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif du bilan et fait l'objet d'un amortissement sur une durée qui doit refléter, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'excédent négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition suivants sont constatés :

1.5.1. Titres SAS SODIMAX

L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée, SAS SODIMAX, et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de SAS SODIMAX ont été acquis
par SODIMAX EXPLOITATION pour un montant de

5 580 556 €

Le bilan de SAS SODIMAX au 31/12/2004 présentait
un actif net de

1 854 376 €

SODIMAX EXPLOITATION détenant 6237 actions
sur les 6 250 actions constituant le capital de SAS SODIMAX,

la quote-part de SODIMAX EXPLOITATION dans la
situation nette de SAS SODIMAX au 31/12/2004 était donc égale à:

1 850 519 €

d'où un écart de première consolidation de

3 730 037 €

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste " fonds commercial" .

Il est amorti sur 20 ans.

1.5.2. Titres SODIMAX EVASION

L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée SODIMAX EVASION et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de SODIMAX EVASION ont été acquis
par SAS SODIMAX pour un montant de

205 427 €

Le bilan de SODIMAX EVASION au 31/12/2004 présentait
un actif net de

69 689 €

SAS SODIMAX détenant 4 280 parts
soit la totalité du capital de SODIMAX EVASION,

la quote-part de SAS SODIMAX dans la
situation nette de SODIMAX EVASION au 31/12/2004 était donc égale à:

69 689 €

d'où un écart de première consolidation de

135 739 €

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste " fonds commercial " .

Il est amorti sur 20 ans.

1.5.3. Titres BATIMAX

Les titres détenus par SAS SODIMAX proviennent de la souscription à la constitution de BATIMAX.

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.4. Titres PARA PONT

Les titres ont été souscrits par SODIMAX EXPLOITATION à la constitution de PARA PONT.

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.5. Titres UHPS PONT

Les titres ont été souscrits par SODIMAX EXPLOITATION à la constitution de UHPS PONT.

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.6. Titres CSVB

Les titres ont été achetés par SODIMAX EXPLOITATION pour leur valeur nominale .

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.7. Titres CSVG

Les titres ont été achetés par SODIMAX EXPLOITATION pour leur valeur nominale .

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.8. Titres SCI CHAMP DE LAHYRE



L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée SCI DU CHAMP DE LAHYRE et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE ont été acquis
par SODIMAX EXPLOITATION et SAS SODIMAX pour un montant global de **49 940 €**

Le bilan de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE au 31/12/2013 présentait
des capitaux propres négatifs de **-2 225 191 €**

SODIMAX EXPLOITATION et SAS SODIMAX détenant ensemble 4 994 parts
sur les 5 000 parts constituant le capital de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE,

~~la quote-part du groupe dans la situation nette négative~~ **~~-2 222 521 €~~**
de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE au 31/12/2013 était donc égale à:

d'où un écart de première consolidation de **2 272 461 €**

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste " Terrains " .

Cet écart constaté lors de l'entrée des titres SCI CHAMP DE LAHYRE a été considéré
comme le prix à payer pour garantir la maîtrise foncière, destinée à permettre la pérennité du projet
de transfert.

Il est amorti sur 15 ans, soit la durée du contrat de crédit-bail immobilier.

1.5.7. Titres TREFLANDRES



L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée, TREFLANDRES et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de TREFLANDRES ont été acquis
par SODIMAX EXPLOITATION pour un montant global de **5 100 €**

Le bilan de TREFLANDRES au 31/12/2016 présentait
des capitaux propres négatifs de **-265 845 €**

SODIMAX EXPLOITATION détenant 510 parts
sur les 1 000 parts constituant le capital de TREFLANDRES,

la quote-part du groupe dans la situation nette négative
de TRFLANDRES au 31/12/2016 était donc égale à: **-135 581 €**

avec un impôt différé sur les déficits égal **134 987 €**
à $945\,287 \times 28\% \times 51\%$

d'où un écart de première consolidation de **5 694 €**

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste "Constructions" .

Il est amorti sur 20 ans.

1.6. Résultat par action

15|34

SODIMAX EXPLOITATION - Comptes consolidés au 31 décembre 2018



Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

1.7. Règles et méthodes d'évaluation

1.7.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

1.7.2. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif.

Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels :	1 an
- Constructions :	30 ans
- Agencements et amgts des constr.:	10 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans
- Installations industrielles :	5 à 10 ans
- Matériel et outillage :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	non applicable
- Matériel de bureau et informatique :	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

1.7.3. Immobilisations financières



Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

1.7.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu »..

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, déduction faite des ristournes..

1.7.5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

1.7.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût historique.

1.7.7. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

1.7.8. Provisions

Les estimations des provisions sont déterminées suivant la réglementation en vigueur et à partir du jugement de la direction de l'entreprise, complétées par l'expérience de transactions similaires et, dans certains cas, par des rapports d'experts indépendants.

Les risques et incertitudes qui affectent inévitablement de nombreux événements et circonstances sont pris en compte pour parvenir à la meilleure estimation des provisions.

1.7.9. Engagements de retraites et assimilés

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe en contrat à durée indéterminée, présent à la clôture, en fonction de leur ancienneté et de la convention collective dont il relève, conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Le montant des indemnités de fin de carrière a été évalué suivant la méthode « rétrospective des unités de crédits projetées » en tenant d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans et d'un taux de charges sociales de 40%.

1.7.10. Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est également comptabilisée en capitaux propres.

1.7.11. Reconnaissance des produits

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Alain PATER SAS

Experts comptables
Commissaires aux Comptes

**27 ter, rue Dauvilliers
91290 ARPAJON**

Jean-Paul MAGNIN

Expert comptable
Commissaire aux Comptes

**2, rue André Pontier
94130 NOGENT SUR MARNE**

Société par actions simplifiée

SODIMAX EXPLOITATION
Centre commercial du Val d'Halatte
Avenue d'Auvelais
60700 PONT SAINTE MAXENCE

479 539 447 RCS COMPIEGNE

Exercice 2018

Clôture au 31 décembre 2018

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES





A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final horizontal stroke.

SODIMAX EXPLOITATION
Avenue d'Auvelais
Centre commercial du Val d'Halatte
60700 PONT SAINTE MAXENCE

479 539 447 RCS COMPIEGNE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SODIMAX EXPLOITATION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Comité Directeur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

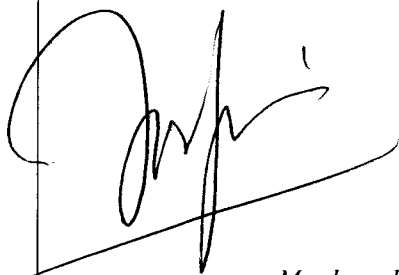
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

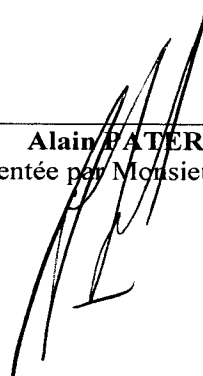
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Nogent sur Marne, le 5 juin 2019

Jean-Paul MAGNIN



Alain PATER SAS
Représentée par Monsieur Alain PATER



Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris





Sommaire

ETATS DE SYNTHESE.....	3
COMPTE DE RESULTAT	3
BILAN ACTIF.....	4
BILAN PASSIF.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	6
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
1.1. Présentation des comptes en normes françaises.....	9
1.2. Estimations et jugements comptables déterminants	9
1.3. Méthodes de consolidation.....	9
1.4. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés.....	10
1.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition	10
1.6. Résultat par action	15
1.7. Règles et méthodes d'évaluation	16
PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	20
Note 1 - Chiffre d'affaires	20
Note 2 - Autres produits d'exploitation.....	21
Note 3 - Autres charges et charges externes.....	22
Note 4 - Charges de personnel	22
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions	23
Note 6 - Résultat financier.....	24
Note 7 - Résultat exceptionnel	25
Note 8 - Impôts.....	25
PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	26
Note 9 - Ecart d'acquisition	26
Note 10 - Immobilisations incorporelles	26
Note 11 - Immobilisations corporelles	28
Note 12 - Immobilisations financières.....	29
Note 13 - Stocks et en cours	29
Note 14 - Clients et comptes rattachés	29
Note 15 - Autres créances et comptes de régularisation	30
Note 16 - Provisions pour risques et charges	31
Note 17 - Emprunts et dettes financières	31
Note 18 - Autres dettes et comptes de régularisation	33
Note 19 - Engagements hors bilan	33
Note 20 - Honoraires d'audit	34



ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	Note 1	87 234 170	83 018 137
Autres produits d'exploitation	Note 2	329 947	1 020 276
Achats consommés		-68 407 408	-64 638 005
Autres charges externes	Note 3	-5 055 651	-6 297 033
Impôts et taxes		-1 892 297	-1 398 906
Charges de personnel	Note 4	-8 256 848	-8 165 306
Dotation aux amortissements et provisions	Note 5	-3 647 420	-3 159 107
Autres charges		-45 022	-89 731
Résultat d'exploitation		259 472	290 325
Résultat sur opérations en commun		11 892	-3 840
Charges et produits financiers	Note 6	-2 054 576	-1 177 225
Résultat courant des entreprises intégrées		-1 783 212	-890 740
Charges et produits exceptionnels	Note 7	244 078	124 402
Impôt sur les résultats	Note 8	343 923	181 647
Résultat Net des entreprises intégrées		-1 195 211	-584 691
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-345 071	-345 071
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-1 540 282	-929 762
Intérêts minoritaires		-161 463	-149 082
RESULTAT NET (part du Groupe)		-1 378 819	-780 680
Résultat par action (en euros)		<344 704,75>	<195 170,00>
Résultat dilué par action (en euros)		<344 704,75>	<195 170,00>



[Signature]

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2018	31/12/2017
Ecart d'acquisition	<i>Note 9</i>	2 679 832	3 024 903
Immobilisations incorporelles	<i>Note 10</i>	1 177 163	1 053 035
Immobilisations corporelles	<i>Note 11</i>	43 690 170	33 374 977
Immobilisations financières	<i>Note 12</i>	1 201 175	1 346 704
Titres mis en Equivalence		0	0
Actif immobilisé		48 748 340	38 799 619
Stocks et en-cours	<i>Note 13</i>	8 894 911	8 257 554
Clients et comptes rattachés	<i>Note 14</i>	316 612	1 075 627
Impôts Différés Actif		3 132 836	2 378 247
Autres créances et régularisation	<i>Note 15</i>	6 328 715	10 968 028
Valeurs Mobilières de Placement		0	0
Disponibilités		708 843	1 300 071
Actif circulant		19 381 917	23 979 527
TOTAL ACTIF		68 130 257	62 779 146



BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres		
Capital	40 000	40 000
Primes	0	0
Réserves sociales et consolidées	-897 914	985 795
Ecart de conversion	0	0
Résultat	-1 378 819	-780 680
Capitaux propres groupe	-2 236 733	245 115
Intérêts minoritaires	-312 679	-145 506
Capitaux propres	-2 549 412	99 609
Provisions pour risques et charges <i>Note 16</i>	702 183	581 821
Impôts Différés Passif	0	0
Emprunts obligataires <i>Note 17</i>	0	0
Emprunts et dettes financières <i>Note 17</i>	58 212 676	44 369 396
Fournisseurs	7 455 993	12 447 496
Autres dettes et comptes de régularisation <i>Note 18</i>	4 308 813	5 280 826
Dettes	69 977 482	62 097 718
TOTAL PASSIF	68 130 253	62 779 148



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO- RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2017	40 000	0	985 795	0	-780 680	245 115	-145 607
Affectation du résultat au 31/12/2017			-780 679		780 680	1	0
Variation de capital	0	0				0	0
Ecart de change				0		0	0
Autres variations			-1 103 286			-1 103 286	-5 609
Résultat au 31/12/2018					-1 378 819	-1 378 819	-161 463
Capitaux 31/12/2018	40 000	0	-897 914	0	-1 378 819	-2 236 733	-312 679



TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

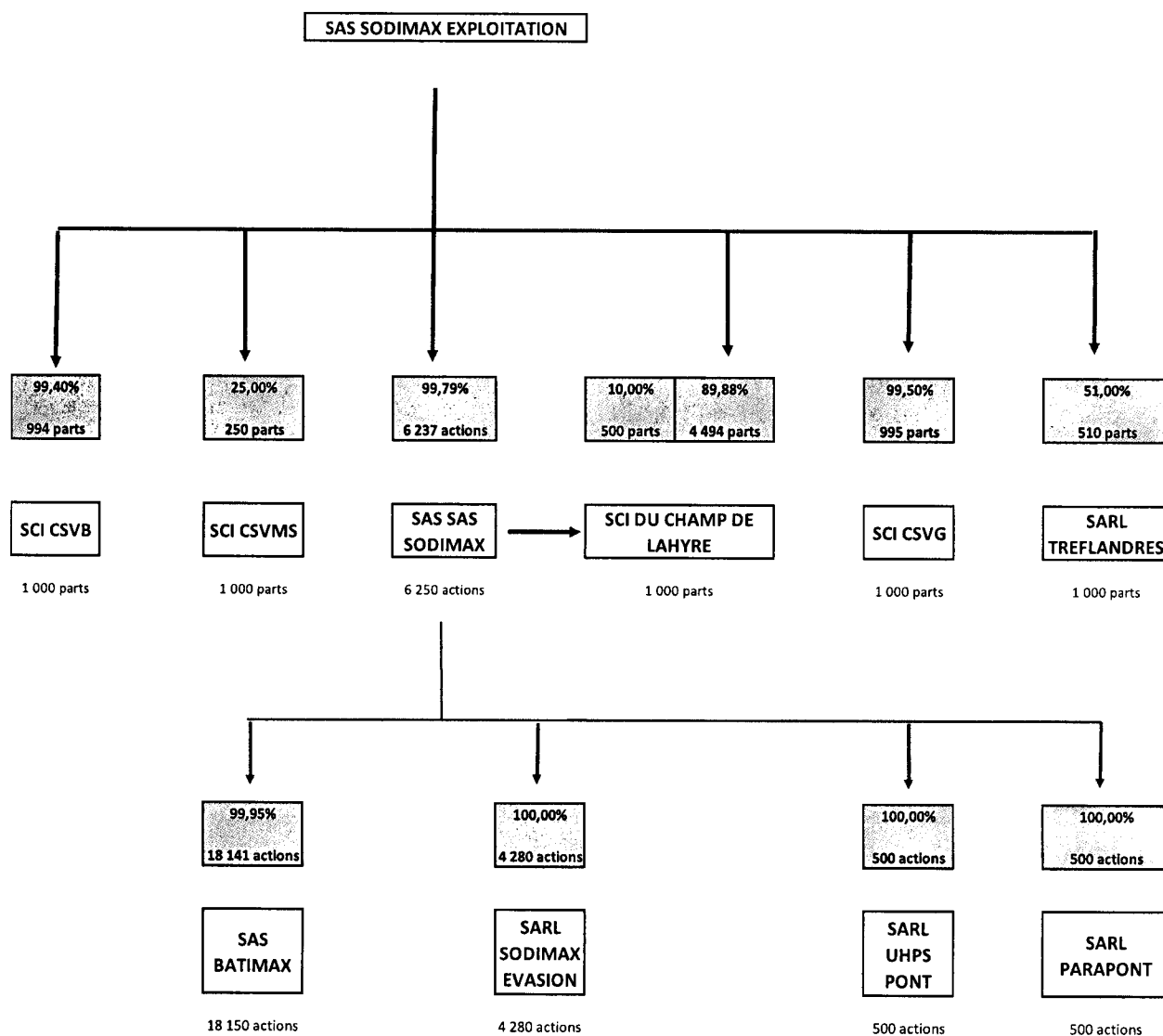
(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-1 540 282	-929 763
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Dotations et reprises	3 572 828	2 520 767
Amortissement des écarts d'acquisition	345 071	345 071
Variation impôts différés	-306 670	-155 740
Plus ou moins-values de cession	3 546	-2 735
QP de subvention virée en Résultat	0	0
Autres éléments	0	0
Capacité d'autofinancement	2 074 493	1 777 600
Variation des stocks	-621 362	490 385
Variation des clients	483 347	-563 930
Variation des créances d'exploitation	6 302 825	-4 118 588
Variation des fournisseurs	-5 651 610	3 805 959
Variation des dettes d'exploitation	-546 976	468 883
Flux de trésorerie liés à l'activité	2 040 717	1 860 309
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-718 932	138 015
Variation d'immobilisations financières	-13 996	57 274
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	417	4 456
Acquisition de titres sociétés consolidées	6 286	1 088 896
Cessions de titres sociétés consolidées	0	-267
Variation des créances sur immobilisations	0	28 150
Variation des dettes sur immobilisations	-563 102	-179 663
Flux liés aux investissements	-1 289 327	1 136 861
Augmentation de capital	0	0
Augmentation de capital minoritaires	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	1	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	0
Augmentation des dettes financières	17 606	541
Remboursement des dettes financières	-2 833 007	-1 369 312
Variation des intérêts courus	-1 141	1 560
Variation des comptes courants	-651 669	-75 118
Variation des autres fonds propres	0	0
Subventions d'investissement reçues	0	0
Flux liés aux opérations de financement	-3 468 210	-1 442 329
Incidence des variations de devises	0	0
Variation de la trésorerie	-2 716 820	1 554 841
Trésorerie à l'ouverture	-8 312 315	-9 867 152
Trésorerie à la clôture	-11 029 129	-8 312 315
Variation de la trésorerie	-2 716 814	1 554 837



[Signature]

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Organigramme du groupe



Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de SODIMAX EXPLOITATION, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-04, 2002-12, 2004-03, 2004-14 et 2005-10.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2018.

1.2. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

1.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles SODIMAX EXPLOITATION exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles SODIMAX EXPLOITATION exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.



1.4. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif du bilan et fait l'objet d'un amortissement sur une durée qui doit refléter, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'excédent négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition suivants sont constatés :



1.5.1. Titres SAS SODIMAX

L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée, SAS SODIMAX, et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de SAS SODIMAX ont été acquis
par SODIMAX EXPLOITATION pour un montant de

5 580 556 €

Le bilan de SAS SODIMAX au 31/12/2004 présentait
un actif net de

1 854 376 €

SODIMAX EXPLOITATION détenant 6237 actions
sur les 6 250 actions constituant le capital de SAS SODIMAX,

la quote-part de SODIMAX EXPLOITATION dans la
situation nette de SAS SODIMAX au 31/12/2004 était donc égale à:

1 850 519 €

d'où un écart de première consolidation de

3 730 037 €

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste " fonds commercial" .

Il est amorti sur 20 ans.



1.5.2. . Titres SODIMAX EVASION

L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée SODIMAX EVASION et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de SODIMAX EVASION ont été acquis
par SAS SODIMAX pour un montant de **205 427 €**

Le bilan de SODIMAX EVASION au 31/12/2004 présentait
un actif net de **69 689 €**

SAS SODIMAX détenant 4 280 parts
soit la totalité du capital de SODIMAX EVASION,

la quote-part de SAS SODIMAX dans la
situation nette de SODIMAX EVASION au 31/12/2004 était donc égale à: **69 689 €**

d'où un écart de première consolidation de **135 739 €**

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste " fonds commercial" .

Il est amorti sur 20 ans.

1.5.3. Titres BATIMAX

Les titres détenus par SAS SODIMAX proviennent de la souscription à la constitution de BATIMAX.

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.4. Titres PARA PONT

Les titres ont été souscrits par SODIMAX EXPLOITATION à la constitution de PARA PONT.

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.5. Titres UHPS PONT

Les titres ont été souscrits par SODIMAX EXPLOITATION à la constitution de UHPS PONT.

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.6. Titres CSVB

Les titres ont été achetés par SODIMAX EXPLOITATION pour leur valeur nominale .

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.7. Titres CSVG

Les titres ont été achetés par SODIMAX EXPLOITATION pour leur valeur nominale .

Il n'y a donc pas d'écart de première consolidation pour ces titres.

1.5.8. . Titres SCI CHAMP DE LAHYRE



L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée SCI DU CHAMP DE LAHYRE et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE ont été acquis
par SODIMAX EXPLOITATION et SAS SODIMAX pour un montant global de **49 940 €**

Le bilan de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE au 31/12/2013 présentait
des capitaux propres négatifs de **-2 225 191 €**

SODIMAX EXPLOITATION et SAS SODIMAX détenant ensemble 4 994 parts
sur les 5 000 parts constituant le capital de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE,

la quote-part du groupe dans la situation nette négative
de la SCI DU CHAMP DE LAHYRE au 31/12/2013 était donc égale à: **-2 222 521 €**

d'où un écart de première consolidation de **2 272 461 €**

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste " Terrains " .

Cet écart constaté lors de l'entrée des titres SCI CHAMP DE LAHYRE a été considéré
comme le prix à payer pour garantir la maîtrise foncière, destinée à permettre la pérennité du projet
de transfert.

Il est amorti sur 15 ans, soit la durée du contrat de crédit-bail immobilier.

1.5.7. Titres TREFLANDRES



L'écart de première consolidation positif correspond à la différence, lors de l'entrée dans le groupe, entre le coût d'acquisition des titres de la société contrôlée, TREFLANDRES et la quote-part que ces titres représentaient dans les capitaux propres de la société acquise.

Les titres de TREFLANDRES ont été acquis
par SODIMAX EXPLOITATION pour un montant global de **5 100 €**

Le bilan de TREFLANDRES au 31/12/2016 présentait
des capitaux propres négatifs de **-265 845 €**

SODIMAX EXPLOITATION détenant 510 parts
sur les 1 000 parts constituant le capital de TREFLANDRES,

la quote-part du groupe dans la situation nette négative
de TRFLANDRES au 31/12/2016 était donc égale à: **-135 581 €**

avec un impôt différé sur les déficits égal **134 987 €**
à $945\,287 \times 28\% \times 51\%$

d'où un écart de première consolidation de **5 694 €**

Cet écart de première consolidation a été affecté au poste "Constructions".

Il est amorti sur 20 ans.

1.6. Résultat par action



Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

1.7. Règles et méthodes d'évaluation

1.7.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

1.7.2. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif.

Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels :	1 an
- Constructions :	30 ans
- Agencements et amgts des constr.:	10 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans
- Installations industrielles :	5 à 10 ans
- Matériel et outillage :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	non applicable
- Matériel de bureau et informatique :	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

1.7.3. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

1.7.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu »..

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, déduction faite des ristournes..

1.7.5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

1.7.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût historique.

1.7.7. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

1.7.8. Provisions

Les estimations des provisions sont déterminées suivant la réglementation en vigueur et à partir du jugement de la direction de l'entreprise, complétées par l'expérience de transactions similaires et, dans certains cas, par des rapports d'experts indépendants.

Les risques et incertitudes qui affectent inévitablement de nombreux événements et circonstances sont pris en compte pour parvenir à la meilleure estimation des provisions.

1.7.9. Engagements de retraites et assimilés

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe en contrat à durée indéterminée, présent à la clôture, en fonction de leur ancienneté et de la convention collective dont il relève, conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Le montant des indemnités de fin de carrière a été évalué suivant la méthode « rétrospective des unités de crédits projetées » en tenant d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans et d'un taux de charges sociales de 40%.

1.7.10. Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est également comptabilisée en capitaux propres.

1.7.11. Reconnaissance des produits

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.



Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom des sociétés du périmètre	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Capitaux propres sociaux en K€	Résultat social en K€	Nombre d'actions (nominal)
BATIMAX	99,95	99,95	IG	<1 047 340>	<142 755>	18150 (10)
SCI CSVB	99,4	99,4	IG	<154 718>	<186 972>	1000 (1)
SCI CSVG	99,5	99,5	IG	<1 325 870>	<269 146>	1000 (1)
SCI CSVMS	25	25	MEE	<57 460>	8 012	1000 (1)
SODIMAX EVASION	100	100	IG	306 481	38 063	4280 (10)
SODIMAX EXPLOITATION	100	100	IG	4 604 601	<330 364>	4000 (10)
SCI DU CHAMP DE LAHYRE	99,88	99,88	IG	<1 092 067>	173 647	5000 (10)
PARA PONT	100	100	IG	<450 360>	<114 434>	500 (10)
SAS SODIMAX	99,79	99,79	IG	3 573 837	328 075	6250 (16)
TREFLANDRES	51	51	IG	<1 127 718>	<451 749>	1000 (10)
UHPS PONT	100	100	IG	<548 555>	<101 281>	500 (10)



[Signature]

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Vente de marchandises	84 256 241	80 342 095
Production vendue biens	40 063	74 144
Production vendue services	1 464 471	1 456 688
Produits des activités annexes	1 473 395	1 145 210
Chiffre d'affaires	87 234 170	83 018 137

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présentait ainsi :

Libellé	31/12/2018	France	Europe	Amérique	Asie	Autres
Ventes de marchandises	84 256 241	84 256 241	0	0	0	0
Production vendue Biens	40 063	40 063	0	0	0	0
Production vendue Services	1 464 471	1 464 471	0	0	0	0
Produits des act. annexes	1 473 395	5 631 308	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	87 234 170	91 392 083	0	0	0	0

Note 2 - Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	51 131	75 182
Reprises amortissements et provisions	74 615	638 338
Transferts de charges	111 658	192 963
Autres produits	92 543	113 793
Autres produits d'exploitation	329 947	1 020 276



Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Sous-traitance	791 541	736 698
Loyers	1 062 375	2 193 199
Entretien et maintenance	437 325	593 262
Assurance	178 479	173 920
Personnel extérieur	-29 146	0
Honoraires	344 455	392 699
Communication et publicité	872 853	1 046 568
Transports	2 180	25 136
Voyages et déplacements	94 552	86 145
Services bancaires	497 019	385 663
Autres achats et charges externes	804 018	663 743
Autres charges externes	5 055 651	6 297 033

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	6 423 539	6 289 074
Charges sociales	1 833 309	1 729 878
Participation / Intéressement	0	146 354
Charges de personnel	8 256 848	8 165 306

L'effectif du groupe à la clôture se présente ainsi par catégorie :

Catégories	31/12/2018	31/12/2017
Ouvriers	0	0
Employés	233	214
Cadres	18	16
Effectif	251	230

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 469 132	2 500 723
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	57 152	180 690
Dotations aux provisions pour risques et charges	121 136	477 694
Dotations aux amortissements et provisions	3 647 420	3 159 107

Note 6 - Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Produits de participations	0	79
Produits des autres immobilisations financières	1 745	678
Différences positives change	0	0
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	13 951	5 486
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits financiers	15 696	6 243
Intérêts et charges assimilées	2 069 925	1 183 408
Différences négatives de change	8	0
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Autres charges financières	338	60
Dotations aux provisions	0	0
Total des charges financières	2 070 271	1 183 468
Résultat financier	-2 054 576	-1 177 225

Note 7 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	758 345	300 043
Produits de cession d'immobilisations	6 773	235 826
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	454	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	26
Total des produits exceptionnels	765 572	535 895
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	511 175	178 402
VNC des immobilisations cédées	10 319	233 091
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	521 494	411 493
Résultat exceptionnel	244 078	124 402

Note 8 - Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés	-37 251	-25 907
Impôt différé	-306 672	-155 740
Charge d'impôt	-343 923	-181 647

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 9 - Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2017	6 143 931	-3 119 028	3 024 903
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	0	0	0
Sortie	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Dotation de l'exercice	0	-345 071	-345 071
Ecart d'acquisition	6 143 931	-3 464 099	2 679 832

Note 10 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net	31/12/2017
Frais d'établissement	1 629 283	452 352	1 176 931	1 052 320
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	15 361	15 129	232	715
Droit au bail	0	0	0	0
Fonds de commerce	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1 644 644	467 481	1 177 163	1 053 035

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse- ments	Autres variations	31/12/2018
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Amortissements des frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	14 631	730	0	0	0	15 361
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-13 916	-1 213	0	0	0	-15 129
Droit au bail	0	0	0	0	0	0
Amortissements du droit au bail	0	0	0	0	0	0
Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1 053 035	-483	0	0	0	1 177 163



Note 11 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net	31/12/2017
Terrains	4 900 956	0	4 900 956	4 900 956
Constructions	49 049 684	12 545 689	36 503 995	25 735 788
Installations Techniques, Matériel & Outillage	1 608 821	918 422	690 399	963 182
Autres immobilisations corporelles	2 836 546	1 241 726	1 594 820	1 775 051
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances & acomptes /Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	58 396 007	14 705 837	43 690 170	33 374 977

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	31/12/2018
Terrains	4 900 956	0	0	0	0	4 900 956
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	33 359 933	591 161	0	0	0	49 049 684
Amortissements des Constructions	-7 624 145	-2 662 309	0	0	0	12 545 689
Installations techniques, matériel et outillage	1 627 757	2 479	-21 415	0	0	1 608 821
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-664 575	-269 888	16 041	0	0	-918 422
Autres immobilisations corporelles	2 642 223	124 562	0	0	69 761	2 836 546
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-867 172	-355 059	0	0	-19 495	-1 241 726
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	33 374 977	-2 569 054	-5 374	0	50 266	43 690 170

Note 12 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2017
Participations	320 275	0	320 275	320 275
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	879 606	0	879 606	864 200
Prêts	0	0	0	0
Autres Immobilisations Financières	1 294	0	1 294	162 229
Immobilisations financières	1 201 175	0	1 201 175	1 346 704

Note 13 - Stocks et en cours

(en milliers d'euros)	Brut	Provisions	Net	31/12/2017
Matières premières, Approvisionnements	29 622	0	29 622	24 594
Encours production de biens	0	0	0	0
Encours production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	9 027 886	162 597	8 865 289	8 232 960
Stocks	9 057 508	162 597	8 894 911	8 257 554

Note 14 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute	335 372	1 093 878
Provisions	-18 760	-18 251
Valeur nette	316 612	1 075 627

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	335 372	-3 016	0	0

Note 15 - Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Brut	Provisions	Net	31/12/2017
Avances et acomptes versés	2 837 286	0	2 837 286	5 320 131
Personnel et organismes sociaux	26 568	0	26 568	27 292
Etat - Taxes et IS	871 493	0	871 493	844 544
TVA débitrice	1 150 298	0	1 150 298	1 625 821
Comptes courants débiteurs	812 554	0	812 554	479
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres Créances	425 090	8 666	416 424	2 983 504
Charges constatées d'avance	214 092	0	214 092	166 257
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	6 337 381	-8 666	6 328 715	10 968 028

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 837 286	2 837 286	0	0
Personnel et organismes sociaux	26 568	26 568	0	0
Etat - Taxes et IS	871 493	871 493	0	0
TVA débitrice	1 150 298	1 150 298	0	0
Comptes courants débiteurs	812 554	2 666 353	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	425 090	2 610 163	0	0
Charges constatées d'avance	214 092	714 424	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	6 337 381	10 876 585	0	0

Note 16 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provision engagement personnel	580 153	568 822
Provisions pour risques	122 030	12 999
Provisions pour charges	0	0
Provisions pour risques et charges	702 183	581 821

La variation des provisions se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2018
Provision engagement personnel	568 822	12 105	-774	0	0	580 153
Provisions pour risques	-3 369	109 031	0	0	0	107 665
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	581 821	121 136	-774	0	0	702 183

Note 17 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 240 102	6 298 427
Dettes de location-financement	38 689 969	27 782 554
Comptes courants créditeurs	1 426 502	630 266
Autres emprunts et dettes financières	94 018	22 243
Concours bancaires courants	11 737 972	9 612 386
Intérêts courus	24 113	23 520
Emprunts et dettes financières	58 212 676	44 369 396
Endettement financier	58 212 676	44 369 396

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 240 102	479 069	5 761 033	0
Dettes de location-financement	38 689 969	2 420 415	9 443 168	26 826 386
Comptes courants créditeurs	1 426 502	1 141 056	0	0
Autres emprunts et dettes financières	94 018	94 018	0	0
Concours bancaires courants	11 737 972	11 738 022	0	0
Intérêts courus	24 113	24 113	0	0
Endettement financier	58 212 676	15 896 693	15 204 201	26 826 386



Note 18 - Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes reçus sur commandes	801 002	789 067
Personnel	670 528	766 858
Organismes sociaux	1 324 555	1 372 992
TVA créditrice	460 841	794 620
Etat - taxes et IS	179 385	358 254
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	101 643	664 745
Autres dettes	752 858	534 290
Produits constatés d'avance	18 001	0
Autres dettes et comptes de régularisation	4 308 813	5 280 826

Note 19 - Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Effets escomptés non échus (donnés)	0	0
Avals et cautions (donnés)	44 685 423	42 851 673
Hypothèques & nantissements (donnés)	18 120 388	1 575 000
Achats à terme de devises (donnés)	0	0
Clause de retour à meilleure fortune (donnés)	0	0
Créances à l'exportation mobilisées	0	0
Créances professionnelles cédées	0	0
Autres engagements donnés	3 000 000	3 000 000
Total des engagements donnés	65 805 811	47 426 673
Effets escomptés non échus (reçus)	0	0
Avals et cautions (reçus)	47 274 554	32 694 401
Hypothèques et nantissements (reçus)	0	0
Achats à terme de devises (reçus)	0	0
Clause de retour à meilleure fortune (reçus)	0	0
Autres engagements reçus	0	0
Total des engagements reçus	47 274 554	32 694 401

Note 20 - Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit se présentent ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Audit légal	43 000	39 310
Autres missions liées à l'audit légal	0	0
Autres honoraires - Fiscal	0	0
Autres honoraires - Juridique	0	0
Autres honoraires - Social	0	0
Autres honoraires - Divers	0	0
Honoraires d'audit	43 000	39 310



A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a stylized flourish at the end.

"SODIMAX EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : Centre Commercial du Val d'Halatte - Avenue d'Auvelais
PONT SAINTE MAXENCE (60700)

479 539 447 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DU COMITE DIRECTEUR A L'ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 20 JUIN 2019 SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés au 31 Décembre 2018 et les soumettre à votre approbation.

La lecture du rapport de vos Commissaires aux Comptes vous donnera toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Compte tenu de la position de notre Société à la tête d'un Groupe, nous vous présentons, conformément à l'article L.233-16 du Code de Commerce, les comptes consolidés de la société.

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

La société « **SODIMAX EXPLOITATION** » dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700) Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais et qui détient :

99,79 % de la société « **SAS SODIMAX** » dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700) Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais

89,88 % de la société « **SCI DU CHAMP DE LAHYRE** » Société Civile Immobilière dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700), Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais

25% de la société « **SCI CSVMS** » dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700), Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais

La société « **SAS SODIMAX** », dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700) Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais et qui détient :

100 % de la société « **SODIMAX EVASION** » dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700), Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais

99,95 % de la société « **BATIMAX** » dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700) Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais

100% de la société « **PARA PONT** » dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700), Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais

100% de la société « **UHPS PONT** » dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700), Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais

Et 10,00 % de la société « **SCI DU CHAMP DE LAHYRE** » Société Civile Immobilière dont le siège social est fixé à PONT SAINTE MAXENCE (60700), Centre Commercial du Val d'Halatte Avenue d'Auvelais.

U



La Méthode de consolidation est la suivante :

- La société **SODIMAX EXPLOITATION** est la société mère.
- intégration globale pour la société **SAS SODIMAX**, la société **BATIMAX**, la société **SODIMAX EVASION**, la société **PARA PONT**, la société **UHPS PONT**, la société **SCI DU CHAMP DE LAHYRE**.
- mise en équivalence pour la société « **SCI CSVMS** »

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Groupe a réalisé un Chiffre d'affaires net de €87.234.170.

Les autres produits se sont élevés à €329.947.

Ses produits d'exploitation s'élèvent à €87.564.117 et ses produits financiers à €15.696.

Ses charges d'exploitation s'élèvent à (€87.304.646) et ses charges financières à €2.070.271.

Il en résulte un résultat courant avant impôts de (€1.783.212) lequel après incidence de produits exceptionnels pour €765.572, de charges exceptionnelles pour €521.494 et d'un crédit d'impôts de €343.923 laisse apparaître un résultat part du groupe négatif de €1.378.819 et un résultat hors groupe négatif de €161.463.

Nous vous précisons que la consolidation vise à présenter la situation financière et les résultats d'un Groupe de Sociétés, comme si elles ne formaient qu'une seule entité. Elle offre aux associés et actionnaires la possibilité d'évaluer la rentabilité de leur investissement et de mesurer l'opportunité et l'efficacité de la stratégie de développement.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE COMITE DIRECTEUR

